



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable**

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (49510)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2023 n° 208 du 03 août 2023, une consultation du public est ouverte en mairie de Beaupréau-en-Mauges, **du 18 septembre 2023 au 16 octobre 2023 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur Jérôme ROUET, directeur général de la société CHARIER TP Sud, en vue d'obtenir le renouvellement de son autorisation d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de Beaupréau-en-Mauges, soumise au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à la rubrique n° 2760-3.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES **du 30 août 2023 au 16 octobre 2023 inclus**, aux jours et heures suivants :

Mairie de Beaupréau-en-Mauges :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de Beaupréau-en-Mauges ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.